

EDITORIAL

**PERSPECTIVES  
TUNISIENNES**

**Groupe  
d'Etudes  
et  
d'Action  
Socialiste**

Ce n'est pas par la force des choses que se font la promotion de l'homme et la révolution sociale mais par la volonté des hommes.

Farhat HACHED.

**TLILI OU  
LE VIEUX CHEVAL  
DE RETOUR...  
VENTRE A TERRE**

Et voilà ! Vingt mois — pas vingt ans, il aurait fallu trop d'endurance — séparent les manifestations fracassantes d'opposition d'Ahmed Tlili de sa dernière dégringolade où retrouvant avec une magnifique aisance le langage de la servilité, il ne ménagea pas les brevets de la démocratie à celui-là même qu'il accusait, il n'y a pas si longtemps encore, d'étouffer toute démocratie en Tunisie.

Pour excuser ceux qui s'en étonnent ou s'en affligent disons à leur décharge que ce personnage a beaucoup illusionné sur son compte. Quantité de gens partant de son attitude lors du procès monté contre Habib Achour et son propre passé syndical ont pu croire un moment qu'il était capable de prendre la tête d'une opposition démocratique au régime regroupant syndicalistes et démocrates progressistes. Il a rapidement déçu. En cherchant des appuis très facilement obtenus auprès des dirigeants de l'A.F.L.-C.I.O. dont l'étroitesse des rapports avec la C.I.A. a été révélée récemment par les fracassants articles de la presse américaine, il a montré qu'il n'entendait pas prendre la moindre distance à l'égard de l'impérialisme. Son retour à Tunis à « plat ventre » devait achever d'ouvrir les yeux aux plus aveugles.

Capitulation tactique à un Bourguiba amoindri par sa maladie ? Tlili ne manquera pas de se servir de cet alibi devant ses amis intimes — très intimes — cela va de soi. Et pourtant il vaut mieux se rendre compte tout de suite que ce n'est là qu'une ruse de vieux routier de la politique. En fait Tlili n'est pas rentré avec l'intention de relancer les luttes syndicales en Tunisie, pas plus que de se battre pour le socialisme. Toute sa carrière en témoigne plus qu'abondamment.

Tlili a émergé de l'U.G.T.T. en 1956, pour la poignarder. C'est lui qui, avec Habib Achour et sur les instructions de Bourguiba, avait mis au point et réalisé la scission qui devait ôter toutes possibilités aux syndicats de se maintenir comme une force politique, et les transformer en appendices du Néo-Destour. C'est lui qui comme Secrétaire général de l'Union, après la réunification, a bureaucratisé complètement un appareil syndical qui n'a plus d'autre objectif que de contenir les luttes ouvrières, souvent de les briser.

C'est encore Ahmed Tlili qui a lancé l'U.G.T.T. syndicat de travailleurs dans l'affairisme : participation aux capitaux de sociétés capitalistes, construction d'un hôtel de luxe, création de pseudo-coopératives qui ont permis l'enrichissement de bien des pseudo-syndicalistes...

C'est surtout lui qui a établi les relations très étroites que l'on sait avec l'A.F.L.-C.I.O. et la C.I.S.L. dont on connaît aujourd'hui les liens avec les services d'espionnage américains au point que le peu d'autonomie que pouvait avoir parfois la centrale syndicale, elle le tirait des interventions des conseillers américains du gouvernement tunisien.

Et au cas où l'on aurait pu l'oublier, les syndicalistes africains nous rappelleraient opportunément le triste rôle de Tlili dans le sabotage du mouvement d'unification des syndicats africains et la création, pour contrer l'Union syndicale Panafricaine (U.S.P.A.), syndicat révolutionnaire, de la confédération syndicale Africaine (C.S.A.) dont l'un des principaux buts avoués est de « combattre jusqu'à la victoire le système communiste. » !

Chose curieuse pour un syndicaliste, et plus spécialement pour quelqu'un qui avait approuvé le programme du congrès de 1956 de l'U.G.T.T., Ahmed Tlili n'a jamais paru favorable ni au socialisme, ni aux nationalisations, ni même à la planification économique. Et c'est sur la base de la sympathie déclarée pour un système de libre entreprise et de démocratie bourgeoise qu'il a mené sa campagne d'opposition depuis son exil.

Sa carrière le proclame, sa déclaration à son arrivée à Tunis le confirme, Tlili n'est pas rentré au pays pour mener la lutte pour le socialisme. Simplement la maladie de Bourguiba a rappelé à tous que le régime n'est pas éternel, et Tlili est rentré pour avoir sa part du gâteau, d'autant qu'on a dû le rassurer au préalable sur ce point.

Quelle que soit la façon dont ce « gâteau » sera partagé, on peut tenir pour certain que Tlili sera avec la pire des réactions, exactement comme le lui indiqueront ses maîtres américains. Disons que de la part d'un personnage qui a une notion aussi élastique de la démocratie et qui est plus familier de la brosse à reluire que de la lutte révolutionnaire, on ne peut s'attendre à autre chose.

## A PROPOS DE L'AFFAIRE SMADJA :

# POUR UNE POLITIQUE ECONOMIQUE QUI INTERDISE L'HEMORRAGIE DE DEVISES

L'arrestation de M. Henri Smadja, directeur du journal parisien « Combat », de la « Presse de Tunisie » et propriétaire de plusieurs affaires immobilières (dont deux grands hôtels à Tunis), a fait couler beaucoup d'encre. Il n'entre pas dans nos intentions de nous demander quel degré de culpabilité a M. Smadja dans cette (ou ces ?) affaire de trafic de devises, ni comme certains observateurs — le « Washington Post » par exemple — de savoir si c'est l'existence de la « Presse » qui est brusquement remise en question, ou si les protections de M. Smadja lui font défaut du fait de la maladie du Président. Tout cela, de toutes les manières est très accessoire. Il y a eu de nombreuses affaires de trafic de devises, auxquelles ont été mêlées des personnalités très diverses, et il importe peu que, dans celle-ci, se trouvent ou non impliqués de hauts personnages, si ce n'est pour aider à démystifier la pseudo « austérité » du régime, et ce n'est pas en prenant position dans une affaire somme toute assez sordide que l'on pourra préserver une bien illusoire liberté de presse, puisque le quotidien tunisien de M. Smadja n'a été toléré que parce que, précisément, il n'utilise en aucun cas la liberté de presse...

Ce qui importe, c'est de se demander si, dans les conditions de la Tunisie, la possibilité existe vraiment de faire cesser ces sortes de trafics et si ce n'est pas, précisément, à cela que ne peut manquer d'aboutir la politique économique qui est menée.

La première chose qu'il faut affirmer avec force, c'est que le contrôle rigoureux des changes est une condition fondamentale pour le démarrage d'une politique de développement économique. Tant qu'on n'établit pas ce contrôle de manière sérieuse et efficace, c'est pure démagogie que de prétendre développer le pays, tous les efforts en ce sens étant rapidement anéantis par l'hémorragie de devises qu'on ne veut ou ne peut pas empêcher. Et cela ne suffit pas — bien que cela soit un grand pas — de proclamer ces trafics

« crime économique » comme le font des gouvernants plus sérieux que les nôtres, il faut aussi faire en sorte que le « crime » soit un phénomène accidentel et aisément décelable, et non une banale routine où quelques-uns se font parfois prendre.

Et pour cela, il est indispensable que la cause première de ce genre de trafics disparaisse. En Tunisie, tout le monde sait que des nantis, bourgeois ou bureaucrates plus ou moins corrompus, ont plus d'argent qu'il ne leur en faut ; tout le monde sait également que ces privilégiés refusent d'investir leur argent dans le pays, ou n'en investissent qu'une très faible part, personne n'ignore qu'après avoir construit plusieurs villas avec de multiples salles de bain, après avoir acheté plusieurs salles à manger, frigidaires, voitures, etc., ces gens sont encore plus riches qu'avant. Alors ils essaient de faire sortir leurs dinars, dont ils ne voient pas l'usage qu'ils pourraient faire en Tunisie : d'abord, on ne sait jamais comment les choses tourneront ici, il vaut mieux avoir « quelque chose » en Europe, ensuite cela permet de ramener à Madame, à chaque voyage à l'étranger, les produits de luxe qui viennent de Paris, Rome ou Londres, et puis, on pourra toujours ramener cet argent, alors qu'il est si difficile de le faire sortir...

La cause première des trafics est donc l'inégalité des revenus, cette inégalité criarde, criminelle dans un pays où les gens meurent encore de faim (au moins une vingtaine de cas connus dans le Sud et le Gouvernorat du Kef, cet hiver!), et que la tolérance, voire même l'encouragement officiel à l'initiative privée et aux « cadres » permettent d'aggraver constamment. Empêchons les riches et les parvenus de s'enrichir encore, et les trafics se réduiront considérablement.

D'autre part, comment pourrait-il ne pas y avoir de trafics quand les intérêts privés étrangers sont encore si im-

portants, notamment dans le domaine immobilier ? Oublierait-on que la plupart des immeubles de la ville européenne de Tunis, au moins, appartiennent encore à des étrangers et à des sociétés, françaises surtout, qui font payer des loyers très élevés, et qui évidemment sont intéressées à récupérer leur argent ? Tant que demeureront ces séquelles de la colonisation, dans tous les domaines, les risques de trafics de devises ne diminueront pas, au contraire.

Par ailleurs, si la sortie frauduleuse de dinars en billets est spectaculaire, imagine-t-on l'étendue des fuites réalisées par les exportateurs qui se font payer en partie à l'étranger, sans qu'aucun contrôle soit possible ? Et toutes les fausses déclarations de prix des produits importés par le privé favorisent encore plus ce phénomène d'hémorragie qui a en réalité des proportions gigantesques. La seule façon d'y mettre fin et de les réduire à un phénomène accidentel rapidement sanctionné est la nationalisation complète et réelle du commerce extérieur par la création d'un monopole d'Etat.

Un autre champ d'action des trafiquants se trouve être l'émigration ouvrière qui se voit proposer toutes sortes de « combines » intéressantes ayant pour effet le non-rapatriement d'une très grande quantité de devises. Sans prendre position sur le caractère actuellement indispensable ou non de l'exportation de main-d'œuvre, le moins que l'on puisse exiger du gouvernement est qu'il prenne ses responsabilités dans cette exportation : établissement de contrats collectifs avec fixation de la partie du salaire à payer en Tunisie, contrôle du respect de ces contrats par les ambassades et consulats de Tunisie... Ainsi, au lieu d'avoir une émigration abandonnée à elle-même et aux trafiquants de tous genres, on établirait des liens contractuels entre elle et le

pays, avec toutes les garanties que ces liens imposent pour les deux.

Enfin le dernier facteur qui favorise, quand il ne les produit pas, les trafics de devises, est le développement du tourisme. Dans les conditions de pauvreté de la Tunisie et de faible valeur du dinar, conditions qui se maintiendront tant que nous serons un pays sous-développé, le tourisme entraîne le trafic, et l'on verra de plus en plus les touristes se voir proposer de changer leurs devises à des taux favorables. La répression ne peut venir à bout de telles fraudes, les pays de démocratie populaire en fournissent la preuve, notamment la Pologne et la Yougoslavie où c'est au vu et au su de tout le monde que se font ces trafics.

Pour conclure, il faut répéter que c'est dans les conditions de la société tunisienne qu'il faut chercher les causes des trafics et ne pas se laisser détourner par de faciles diversions racistes — qui seraient rapidement démasquées si on connaissait toute la vérité sur ces trafics. Si on va aux causes, on ne peut pas ne pas conclure que les mesures indispensables pour les écarter sont les suivantes :

- politique de suppression réelle des inégalités de revenus ;
- nationalisation de tous les biens étrangers ;
- monopole étatique du commerce extérieur ;
- contrôle contractuel de la main-d'œuvre tunisienne à l'étranger ;
- arrêt du développement du tourisme.

## QUAND UN MINISTRE BADINE ET MENT

Recueillies dans une interview accordée à la Revue féminine tunisienne « Faïza » (n° 55, janvier-février 1967) par M. Ahmed Ben Salah, Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie nationale, ces deux questions-réponses dont on ne sait s'il faut en rire ou en pleurer.

**Faïza :** Une toute autre question maintenant. Le Tunisien qui calcule fait le raisonnement suivant : en 10 ans, les salaires n'ont augmenté que de 10 % (et encore pas tous les salaires) mais pendant ce temps certaines denrées de base notamment l'huile et la viande, ont augmenté, parfois doublé.

**A.B.S. :** Ce n'est pas exact. D'abord il y a eu deux augmentations depuis l'Indépendance. La première de 10 % en septembre 1955 ; la seconde, de 10 % également au 1<sup>er</sup> janvier 1966. Si on veut démontrer que les salaires légaux ont augmenté de 20 %, d'accord. Mais demandez à l'Inspection du Travail : dans bien des secteurs les salaires réels sont plus forts que les salaires légaux augmentés.

Ceci d'une part. D'autre part, j'estime que les Tunisiens, fonctionnaires notamment, sont très convenablement payés, si l'on considère leur âge, leurs capacités et leur niveau d'instruction. Une promotion fulgurante a touché des dizaines de milliers de Tunisiens depuis l'Indépendance. Qu'auraient-ils espéré gagner avant l'Indépendance ?

Un seul point faible : le secteur agricole. Les salaires sont bas. Nous essayerons d'y remédier. Mais le reste n'est pas exact ou du moins incomplet. Prenez un salaire réel de 150 millimes, le salaire légal est de 100 millimes. L'augmentation de 20 % sur ces 100 millimes n'annule pas les 50 millimes que touchait l'employé avant l'augmentation.

**Perspectives :** M. le Secrétaire d'Etat n'a répondu, mal et très mal, qu'à une partie de la question. Il ne nous a pas dit en effet s'il est vrai ou faux que le coût de la vie a terrible-

ment augmenté depuis 1955. Nous soutenons que grand nombre des produits de 1<sup>re</sup> nécessité ont vu leur prix au moins doublé depuis. Qu'a-t-il à dire ?

**Faïza :** Certains sont choqués aussi de voir dans des vitrines des produits de luxe comme des tailleurs Chanel par exemple, alors que des articles indispensables manquent ; comme le fil noir ou la doublure, pour les couturières ou ceux et celles qui ne peuvent pas s'habiller en confection.

**A.B.S. :** Les Chanel ? Hem. Et puis qui vous dit que ce sont vraiment des Chanel et qu'ils ne viennent pas de Papeete ? Je n'en suis pas sûr, moi. Heureusement que certains magasins de vêtements de luxe ont l'honnêteté de s'appeler « chiffons ». Et puis il ne faut pas aussi donner tout de même l'impression que le pays est rationné. Pas de rouge à lèvres ? Pas de crème ? ça créerait une psychose inutile. Il y en a déjà assez comme cela. Et c'est pour les faire un peu oublier que, de temps en temps, nous procédons à une importation-choc qui, en fait n'en est vraiment pas une. Comme celle des œufs. A chaque Ramadan à peine cent mille ou deux cent mille œufs ont été importés juste pour impressionner. Ça a été très efficace. Car « l'embêtant est qu'en ce moment Ramadan tombe en hiver ». Or l'hiver les poules ne donnent pas le maximum d'elles-mêmes. Et comme le « brik » est une institution nationale ; eh bien, il faut essayer de la respecter un peu. Il ne faut pas toujours croire aux psychoses. C'est l'humour des tunisiens. Ils ne cesseront jamais de grogner. Heureusement c'est très sain, d'ailleurs ça nous sert d'aiguillon.

**Perspectives :** Décidément Ben Salah est un bien piètre plaisantin. Pensez-vous, à une revue de femmes on peut raconter toutes les blagues possibles. Mais au fait, à propos de femmes, où l'élégante Mme Ben Salah et toutes les femmes de la Haute, s'approvisionnent-elles en vrai Chanel ? A Paris ou à Rome sans doute, mais alors qu'advient-il de notre politique de contrôle des changes ?

# LES CONGRÈS DES CELLULES DU NÉO - DESTOUR

## UN DÉBAT TRUQUÉ

Dans l'abondante littérature inspirée à la presse officielle par les Congrès des cellules du P.S.D., nous relevons les phrases suivantes parues dans un Editorial de l'Action du 3 mars 1967, sous la plume de M. Moncef Jaafar :

« La qualité de destourien implique nécessairement un état de révolte perpétuelle contre les liens oppresseurs, contre les cadres étouffants, contre l'embrigadement.

L'organisation de la hiérarchie et la discipline sont certes, pour nous, des notions capitales, mais elles ne sauraient correspondre au conformisme ou au suivisme ».

Voilà une conception du militantisme et de la démocratie digne des partis les plus authentiquement démocratiques ; connaissant ce haut lieu du bureaucratisme et du suivisme qu'est le P.S.D. on pourrait être tenté de s'étonner d'une telle audace et de s'inquiéter sur l'avenir de M. Jaafar dans ce parti. On se tranquilliserait néanmoins sur le sort de ce monsieur lorsqu'on saura que ces fermes propos ne sont qu'une glose sur le discours prononcé l'avant-veille par le Combattant Suprême devant la Sous-Commission de l'Enseignement du P.S.D. : M. Jaafar en dénonçant le suivisme ne faisait que « suivre » ce qu'avait proclamé l'Oracle 48 heures auparavant. L'exemple de suivisme professionnel qui, à la longueur d'année répète en d'autres mots ce que dit le Chef, nous semble être une bonne clef pour l'appréciation des congrès des cellules du P.S.D. Comme M. Jaafar en effet, ces cellules discutent sur ordre supérieur et non pas pour une quelconque vocation démocratique qui n'existe pas dans ce parti. D'ailleurs, tout le tapage fait autour de cet événement montre bien son caractère exceptionnel. Si on déverse sur les auditeurs et les lecteurs des dizaines de milliers de mots pour leur apprendre qu'on est en train de discuter dans le P.S.D., n'est-ce pas la meilleure preuve qu'avant ne discutait pas et que ce qui se passe actuellement sort de l'ordinaire et constitue l'exception et non pas la règle ?

Il s'agit donc d'un dialogue sur commande, ordonné par le Prince à qui il a plu de consulter son bon peuple. C'est pourquoi il n'est pas paradoxal de dire qu'il ne s'agit nullement d'une manifestation de démocratie, mais bien au contraire d'une illustration du pouvoir personnel. Reste qu'il faut s'interroger sur ce qui a poussé Bourguiba à ordonner ce débat et lui donner cette publicité et sur la portée et la valeur d'un tel débat.

Parmi les raisons qui ont conduit Bourguiba à ordonner ces débats les manifestations des étudiants de Décembre dernier occupent certainement une place importante. Ces manifestations, qui sont dues au premier chef à la sensation d'étouffement consécutive à l'absence de toute possibilités d'expression, ont montré qu'il y avait une limite à la politique du mépris et qu'à surestimer la passivité du peuple il y avait un risque d'explosions semblables à celles qui ont eu lieu à l'Université. D'où la publicité donnée aux congrès de cellules conçus comme une soupape de sûreté et pour donner l'impression aux intellectuels qu'il y avait une possibilité de débat libre à l'intérieur du Parti. Sans doute, y a-t-il aussi le fait que Bourguiba, dont la sensibilité quasi-pathologique à tout ce qu'on pense de lui à l'étranger est bien connue a voulu redorer aux yeux de l'opinion internationale, le blason de son régime qui en avait bien besoin après les événements de Décembre 1966 à l'Université. Certains d'ailleurs ne cachent pas leur dépit de ce que la presse étrangère n'ait même pas semblé noter ce que la propagande officielle nous présente comme une pièce éclatante du caractère démocratique du régime.

Sur la portée et la valeur du débat : si les adhérents ont eu l'occasion de faire entendre leur voix, ce n'est pas, rappelons-le, leur qualité de militants, mais sur l'autorisation du Chef, seul maître dans le Parti : C'est là l'essentiel et dont découle tout le reste à savoir que c'est un débat truqué. C'est un débat truqué parce que c'est le Chef qui l'a autorisé et qui lui fixe ses limites et ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire. Il l'a bien montré dans son discours au Congrès de la Cellule de Halfaouine où il a clairement ma-

nifesté que la propension des congressistes à la revendication ne lui agréait point. Un glossateur, exprimait la chose d'une manière plus crue dans un Editorial d'Al Amal du 5/3/67 en disant :

« le débat est une chose mais la revendication — comme si ce qu'on demande était refusé par les responsables — est une autre chose ».

Il est donc clair pour tout le monde, y compris pour les congressistes eux-mêmes, que l'autorisation épisodique à la parole qu'on leur octroie ne signifie nullement la liberté de débattre, de critiquer, de revendiquer au besoin et surtout de décider, mais seulement de faire connaître leur opinion et leurs doléances à condition de ne toucher à rien d'essentiel et étant bien entendu que le Chef reste libre d'en tenir ou de ne pas en tenir compte et seul maître des décisions.

**C'est aussi un débat truqué parce qu'il ne comporte aucune sanction :**

— ni sur le plan de la désignation des responsables puisque le système des candidatures officielles ne laisse qu'une liberté de choix minime aux adhérents — quand il en laisse. — Les dirigeants des cellules peuvent donc négliger les critiques de leur base puisque ce n'est pas d'elle que dépend leur nomination mais du Secrétaire général du Comité de Coordination, fonctionnaire rétribué, nommé et révoqué par le Bureau Politique, lequel Bureau Politique est dans sa majorité nommé par le Chef du Parti.

— ni sur le plan de l'élaboration et du contrôle de la politique du parti ou de l'état que le Parti est censé diriger. Les décisions que ce soit sur le plan local ou national ne se prennent pas au sein des instances du parti mais au sein des appareils bureaucratiques, et le parti et ses organes ne sont conçus que comme des instruments d'embrigadement et de propagande au service de cette bureaucratie. **D'où la gratuité du débat**, les dirigeants des cellules étant souvent réduits à répondre aux congressistes que telle ou telle chose ne dépendait pas de la cellule mais de tel ou tel service étatique. Tout dépend donc d'un homme et d'une bureaucratie aussi bien la désignation des responsables locaux que la fixation de la politique du parti. Contre le pouvoir personnel consacré par les statuts adoptés au Congrès de Bizerte, la base ne peut rien. Cela rend illusoire tout exercice de la démocratie parce que celle-ci ne signifie pas la possibilité de parler de temps à autre mais essentiellement la liberté pour la base de décider. Or la base du Néo-Destour n'a ni liberté de décider, ni possibilité

réelle ou même légale d'imposer son point de vue contre celui du chef de parti. D'ailleurs, avant même qu'il soit question pour la base d'imposer ses décisions, il faudrait d'abord qu'elle soit en mesure d'arriver à des décisions, ce qui suppose d'abord qu'elle soit suffisamment formée et suffisamment informée pour percevoir et comprendre les problèmes importants, ce qui suppose que les responsables posent ces problèmes et que les débats aient lieu sur un programme dont tout le monde peut contrôler le degré de réalisation et non une collection d'activités plus ou moins folkloriques. Toutes conditions dont, à écouter les débats des cellules, on peut aisément constater l'absence.

— dans ces conditions, que pouvaient être ces débats ? Tout au plus des indicateurs de l'état d'esprit des gens et des compléments aux rapports de police, bref ce qu'en d'autres pays on appellerait des sondages d'opinion. Chez les humbles, ce sont des préoccupations quotidiennes et les revendications économiques immédiates (écoles, fontaines, travail surtout) qui l'emportent. Quant aux « cadres » ils se sont surpassés en bavardages sur l'éducation des masses et en rhétorique sur la dégradation des mœurs et particulièrement de la jeunesse. Bref les débats ressortissaient plus du syndicat de défense des intérêts locaux ou professionnels de la société de défense des bonnes mœurs que du parti politique.

— ces débats, souvent dérisoires, sans substance et sans conclusion, étaient aussi des débats sans risque. Car devant la prudence bien compréhensible des gens, leur manque d'informations, leur absence de formation politique, que risquaient les dirigeants ? Ce sont surtout les responsables de cellules qui ont encaissé les critiques et qui se sont parfois fait houspiller parce que, l'exemple venant de haut, ils présentaient le plus souvent des rapports « d'activités » largement fictives. Même pour eux d'ailleurs, la chose ne tirait pas à conséquence puisque leur « réélection » ne dépendait pas des adhérents mais de la bureaucratie du parti.

Nous sommes donc ici très loin de la démocratie véritable dont l'exercice n'est ni épisodique, ni soumis à l'autorisation d'un Chef, mais qui constitue le mode d'être permanent et la substance même de la vie d'un parti et qui tire son existence des militants et n'a pas d'autre limite en dehors de la volonté de ceux-ci. Mis à l'épreuve de ces critères, les congrès des cellules apparaissent au mieux comme une réédition de saint Louis écoutant les doléances de ses sujets sous le chêne de Vincennes et au pire comme une mise en scène destinée à présenter à l'observateur étranger et aux intellectuels sceptiques une image mystifiée de la vie interne du Parti.



# LA POLITIQUE TUNISIENNE DU LOGEMENT :

## UN ECHEC CUISANT DE LA POLITIQUE DE CLASSE

Dans le cadre de leur politique de promotion de l'homme, les planificateurs tunisiens se sont fixés comme objectif d'assurer à chaque Tunisien un habitat décent et moderne. Ils s'enorgueillissent des 100.000 logements neufs qu'ils ont réalisés depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, nous ne pouvons, quant à nous qu'enregistrer ce chiffre pour le comparer aux besoins de la population en logements, car c'est seulement au vu de cette comparaison que nous

### I. - Une évaluation correcte des besoins, ...et des programmes timides.

Au cours de l'élaboration des perspectives decennales, le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat a évalué les besoins de la population Tunisienne à 490.000 logements ainsi décomposés.

— 370.000 logements insalubres : ces données ont été extraites à partir d'une enquête par sondage sur la situation de l'habitat, ce chiffre nous semble constituer un minimum compte tenu de ce que nous pouvons savoir sur la prédominance des gourbis dans les campagnes, et l'extension des bidonvilles autour des grandes villes, et particulièrement Tunis ;

— 120.000 logements pour faire face aux besoins des nouveaux ménages : il s'agit là d'une évaluation minimale si l'on considère que la population Tunisienne — plus de 4.600.000 personnes en 1966 — connaît un taux annuel de croissance de 2,5 %, que les moins de 20 ans en constituent plus de 50 % et qu'enfin le taux de nuptialité y est fort élevé.

C'est donc un rythme moyen annuel de près de 50.000 logements que l'on devrait retrouver dans les programmes de réalisation, si l'on retient les objectifs des planificateurs tunisiens.

	déterminés par les perspectives décennales	prévus par le plan decennal	réalisé par le plan triennal	prévue par le plan quadriennal	prévisible pour le plan quadriennal
<b>Besoins annuels</b>	49.000	18.400	7.700	4.000	500 (?)

Le tableau précédent montre que l'évolution du problème de logement traduit un essoufflement qui démontre l'incapacité de l'Etat à réaliser l'objectif qu'il s'est lui-même fixé ;

pourrons dire si ce chiffre représente un effort notable dans la solution de ce problème.

Le logement de même que l'enseignement ou la réforme agraire constitue pour nous un problème test. La capacité du pouvoir à le résoudre et les méthodes qu'il utilise pour y parvenir sont des indices probants pour la détermination de sa nature.

Après cette évaluation correcte des besoins les auteurs des Perspectives decennales ramènent, sans explication aucune, leur objectif à 184.000 logements pour la décennie — soit 18.400 logements par an.

Le Plan Triennal tout en réaffirmant l'objectif que constitue « La promotion de l'homme par l'accession aux conditions de vie décente » n'a permis de réaliser que 23.000 logements pour la Triennie, soit un rythme annuel de 7.700 logements.

Quant au Plan Quadriennal, il manque encore plus d'ambition puisqu'il ne prévoit qu'un rythme moyen annuel légèrement inférieur à 4.000 logements (15.000 pour la quadriennie, or en décembre 1966 les fonds affectés au programme de logements ont été considérablement amputés (de près de 90 %), puisqu'ils sont passés de 5.600.000 D à 604.000 D, et si de nouvelles sources de financement ne sont pas trouvées, il y a tout lieu de s'attendre à ce que le programme de logements de la quadriennie soit à peine entamé.

l'examen de la politique de l'Etat en matière de logements entre 1956 et 1966 montre un gâchis qui ne pouvait que conduire à l'impasse.

### II. - La politique tunisienne du logement entre 1956 et 1966. - Des chiffres et des définitions :

Types de logements	Nombres	%	Coût (en milliers de Dinars)	%
Logements populaires .....	23.406	50	6.750	20,2
Logements ouvriers .....	2.755	6	3.880	10,0
Opérations spéciales .....	5.681	12	7.150	19,7
F.N.A.H. ....	8.520	18	2.200	100
Logements privés .....	5.697	12	15.400	6,2
Total .....	46.059	100	35.100	43

Si on laisse de côté les logements rachetés par des Tunisiens à des étrangers et les logements privés construits sans aide de l'Etat, on constate, en reprenant les chiffres de la conférence de presse du Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat du 21 avril 1966, que plus de 46.000 logements ont été construits pour une dépense totale de 35.000.000 Dinars, soit une moyenne annuelle de 4.600 logements : chiffre bien éloigné des 49.000 logements de la prévision des perspectives decennales.

Ces logements correspondent à plusieurs types qu'il importe de définir même sommairement, avant d'esquisser toute explication.

— Les logements populaires sont destinés au relogement des « économiquement très faibles » ils constituent le corollaire de la Dégourbification ;

Ils sont formés de 2 pièces, un abri cuisine et une clôture ; leur coût unitaire à l'origine de 600 dinars, n'a cessé d'augmenter ; enfin leur nombre de 23.000, représente un peu plus de 50 % du nombre des logements construits et ceci avec à peine 20 % des crédits affectés à la construction de logements.

— Les logements ouvriers ont un standing plus élevé, ils sont formés de 3 pièces et une cuisine — leur coût unitaire est voisin de 1.300 D. et sont destinés aux titulaires d'un emploi fixe qui leur procure un revenu annuel de l'ordre de 250 à 600 Dinars.

2.755 logements d'ouvriers (6 % du nombre total de logements) ont été construits entre 1956 et 1966 et ceci pour près de 4.000.000 Dinars (11 % des crédits).

— Les logements construits au titre des opérations spéciales : sont en principe destinés aux victimes des calamités naturelles (villages inondés du sahel, Gabès, le Kef, etc.) ils représentent 12,2 % des logements construits (5.700), avec près de 20 % des crédits.

— Les logements construits au titre du F.N.A.H. (Fonds National d'Amélioration de l'Habitat) sont financés par des prélèvements de 4 % sur la valeur locative des immeubles bâtis. Leur nombre s'est élevé au cours de la décennie précédente à plus de 8.500 (18 % du nombre total de logements).

— Les logements privés sont destinés à la frange de la population qu'on qualifie pudiquement « d'économiquement moyenne » à savoir celle qui dispose de revenus annuels compris entre 600 et 1.500 dinars.

Si le nombre des logements privés est peu élevé : 5.700 (12 %) du nombre total de logements construits, il n'en reste pas moins qu'ils ont exigé la mobilisation de 43 % des fonds affectés à la construction des logements (plus de 15.000.000 de Dinars). Les logements privés bénéficient d'une double source de financement étatique.

— d'une part des primes à la construction dont le montant est fonction de la surface construite et du degré de confort ;

— des prêts bancaires garantis par l'Etat d'autre part : le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition de ces prêts par tranches.

Répartition des prêts bancaires aux logements privés

Montant	Moins de 3.000 D	De 3.000 à 5.000 D	De 5.000 à 8.000 D	Plus de 8.000 D
Nombre de prêts ....	3.989	1.202	278	80

## Des constatations

La politique tunisienne du logement présente un certain nombre de caractéristiques dont les plus significatives nous semblent être les suivantes :

- elle est essentiellement fondée sur l'aide de l'Etat ;
- l'accession à la propriété individuelle en constitue le principal objectif ;
- elle a été extrêmement libérale.
- **La politique du logement est presque exclusivement fondée sur l'aide de l'Etat.**

En effet, les réalisations effectuées jusqu'à ce jour ont été financées dans leur quasi totalité sur les crédits publics. La situation, résultant de cette aide de l'Etat exceptionnellement importante (35.000.000 dinars) ne pouvait se prolonger car elle « grinçait » au moins à 2 niveaux.

— Au niveau de la distribution générale des crédits : en effet les investissements réalisés dans le secteur logement sont considérés par les économistes comme non productifs ; car si l'on exclut l'emploi qu'ils procurent provisoirement et la demande de matériaux de construction qu'ils provoquent, ils n'engendrent aucune valeur ajoutée. Aussi la mobilisation d'importants crédits pour la construction au détriment des secteurs productifs (agriculture, industrie) ne va pas sans poser de sérieux problèmes d'équilibre du développement économique.

— Au niveau des bénéficiaires : l'aide massive de l'Etat pour le logement engendre chez les bénéficiaires un sentiment du non concernement, de démission ; ils pensent que l'Etat se doit de leur procurer un logement décent sans qu'il en ait à fournir le moindre sacrifice.

— **L'accession à la propriété individuelle constitue le principal objectif de la Politique du Logement :**

Aucune place n'est accordée à la location simple, ceci semble d'autant plus paradoxal que l'Etat est à la base de tous les financements et qu'il aurait pu réserver un quota de logements en vue de les affecter à la location simple : une telle action en rendant le marché du logement moins monolithique aurait eu pour conséquence d'atténuer l'aspiration de l'ensemble de gens à vouloir accéder à la propriété du logement : aspiration exacerbée par la crise qui règne au niveau de la location des logements.

L'exemple de la ville de Tunis est à ce propos édifiant. Dans cette ville la majeure partie du patrimoine immobilier (surtout dans le centre de la ville) appartient à un certain nombre d'étrangers qui ont souvent quitté le pays, non sans avoir auparavant eu l'occasion de démontrer leur sentiment antitunisien, depuis l'épisode de la « Main rouge » jusqu'aux récents trafics de devises.

L'ensemble de ces immeubles est confié à des gérants dont le seul souci est de spéculer au maximum sur les logements qui leur sont confiés (et ceci largement aux dépens du locataire : c'est ainsi que les augmentations de loyer ne sont régies par aucune loi, les droits du locataire sont très réduits, il peut se faire expulser, après un simple préavis) si le gérant désire augmenter son loyer de quelques dinars.

Cette situation que nous trouvons alarmante n'a pas l'air d'inquiéter les responsables.

C'est ainsi que le ministre de l'Economie Nationale, M. BEN SALAH, à qui un journaliste d'Essabah demandait son avis sur le problème des loyers, à répondu que l'Etat se trouvait désarmé et qu'il se devait de respecter les droits de la propriété.

— **La politique tunisienne du logement, extrêmement libérale à l'origine connaît des restrictions de plus en plus grandes.**

— **La phase du libéralisme intégral 1956-1963.**

Les conditions d'accession au logement étaient à l'origine extrêmement libérales, c'est ainsi que les conditions d'octroi d'un logement populaire étaient les suivantes :

- Subvention de l'Etat pour l'accession à la propriété, équivalent au 1/3 de la valeur du logement.
- Paiement des 2/3 restants en 30 annuités sans intérêt.

Les logements ouvriers bénéficient de conditions légèrement moins avantageuses puisque la seule différence réside dans l'existence d'un taux de 2 % sur les sommes dues par les bénéficiaires à l'Etat.

Pour les logements privés, l'aide de l'Etat est plus grande : aucun apport individuel n'étant exigé, les prêts bancaires étaient assortis d'un taux d'intérêt de 5,5 % par an et les primes d'Etat correspondaient à une bonification d'intérêt de l'ordre de 2 %.

Ces conditions particulièrement libérales ne pouvant se poursuivre plus longtemps, sous la pression des impératifs monétaires et budgétaires et conformément aux exigences du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.) on en vient aux mesures restrictives.

— **le coup de frein de 1963**

— Une participation minimale obligatoire de 20 % du prix du logement est désormais exigée de tout candidat à un logement. La superficie maximale des logements privés est ramenée de 300 à 150 m<sup>2</sup>.

— Enfin, la durée des prêts de logements populaires et ouvriers est ramené de 30 à 20 ans, un taux d'intérêt de 2 % est exigé des premiers tandis que l'intérêt des logements ouvriers est porté à 5 %.

**L'arrêt brutal de 1966 :**

Ces diverses mesures s'avèrent très vite insuffisantes et la nécessité de prendre des mesures plus vigoureuses s'imposa. Aussi en décembre 1966 un arrêt brutal des programmes de construction de logements est décidé.

C'est ainsi que les 6.000.000 dinars prévus par le Plan Quadriennal pour la garantie des prêts sont annulés de même que les crédits prévus pour les logements populaires et ouvriers sont amputés de 90 %.

## Une explication

**La Politique tunisienne du logement est une Politique de classe, elle sacrifie les intérêts des classes les plus déshéritées en favorisant largement les classes privilégiées et particulièrement les bureaucrates.**

C'est pour les ouvriers agricoles, les petits agriculteurs et les chômeurs des villes que le problème du logement se pose avec le maximum d'acuité : ils habitent presque tous dans des gourbis, ou des huttes en branchages où les conditions d'hygiène et d'entassement sont déplorables. Les planificateurs tunisiens en adoptant comme objectif de doter chaque Tunisien d'un logement décent et moderne auraient dû penser en priorité à eux. Or, nous ne pouvons que constater que la solution du problème du logement de ces classes est continuellement remise. C'est ainsi que dans les perspectives décennales, même si cela n'est pas reconnu explicitement, les planificateurs tunisiens en adoptant un rythme de construction de 130.000 logements pour la décennie remettent la solution du problème à 30 ans. Bien plus en cours d'exécution du Plan, les programmes de construction de logements populaires sont de plus en plus minces. Les investissements prévus pour cette action sont continuellement réduits et les conditions d'octroi de ces logements deviennent de plus en plus sévères (avance de 20 %, réduction de la période de remboursement de 30 à 20 ans, institution d'un intérêt sur les prêts) et ceci sous le prétexte que la poursuite des programmes de logement engendrerait des tendances inflationnistes qui menaceraient l'équilibre économique général.

Certes la raison avancée est juste en soi, mais il importe de savoir dans quelle mesure les programmes de logements populaires sont responsables de cette inflation, nous pensons quant à nous, qu'ils y contribuent pour une faible part, car la véritable cause serait à rechercher du côté de la dilapidation de crédits pour la construction des logements privés. En effet, l'affectation de 43 % des crédits à la construction (15.000.000 D) à 5.700 personnes révèle nettement une politique de classe.

Outre le caractère massif de cette aide les conditions de son octroi et le Statut des bénéficiaires nous semblent plus significatifs.

En effet, les prêts bancaires malgré une législation complexe, s'obtenaient facilement, de plus l'obtention du prêt entraînait automatiquement l'octroi d'une prime à la construction, le tout assorti d'un taux d'intérêt dérisoire.

La signification sociale de l'aide à la construction disparaît ici car si l'on examine la structure socio-professionnelle des bénéficiaires on remarque que cette aide s'est limitée aux classes aisées et qu'elle a essentiellement profité aux fonctionnaires et employés ; tel que cela ressort du tableau suivant :

	%
Fonctionnaires .....	62 %
Employés .....	14 %
Salariés divers .....	11 %
Commerçants .....	2 %
Professions libérales .....	11 %

**Structure socio-professionnelle des bénéficiaires de prêts et primes pour la construction de logements privés** (extrait de l'étude de la S.T.B. sur la politique d'encouragement à la construction Tome I, annexe VIII, décembre 1964).

Cette aide a souvent engendré la spéculation, puisqu'un grand nombre de bénéficiaires au lieu d'occuper leur nouveau logement, préféreraient garder leur ancienne demeure et louer le nouveau logement à des prix souvent exorbitants vu le standing, le caractère neuf de ces logements. Après le paiement des traites bancaires les bénéficiaires en tiraient un substantiel profit et nous pouvons dans ces circonstances affirmer que l'Etat a, par sa politique d'aide massive à la construction de logements privés, dilapidé les fonds, résolvant généreusement les problèmes du logement des personnes qui en souffraient le moins et que dans bien des cas il a fourni un capital aux spéculateurs.

#### CONCLUSION

La politique tunisienne du logement a donc abouti à une véritable impasse : l'objectif de doter chaque Tunisien d'un logement décent est renvoyé à l'infini, il devient même un véritable vœu pieux. Les grands bénéficiaires de cette politique auront été les 5.700 bureaucrates à qui l'Etat aura offert 15.000.000 de dinars.

Maintenant l'Etat annonce qu'il a mis un terme à cette situation en réduisant considérablement les programmes de construction de logements populaires et ouvriers et en supprimant les aides des primes à la construction des logements privés. En réalité, nous sommes persuadés qu'encore une fois les classes les plus déshéritées paieront seules les frais de cette politique puisqu'un mois après la suspension des crédits et primes aux logements privés de haut standing, tout le monde a pu prendre connaissance du projet Carnoy qui prévoit la construction de mille villas dont les prix varient de 4 à 9.000 dinars et dont les bénéficiaires pourront compter sur l'aide de l'Etat !





# DIEU, *comme ces Chinois sont méchants*

Les Chinois, c'est connu, sont des gens très peu civilisés. Frustrés, ils ont l'art, dans ce siècle de paraboles, de continuer à appeler un chat un chat. Cela leur a valu beaucoup de mésaventures. L'une des dernières leur arriva à Tunis.

En effet les journaux de Tunisie, tous les journaux de Tunisie, publièrent à la date du 19 février 1967 le communiqué suivant du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères :

« Le jeudi 7 février 1967, l'Ambassade de la République Populaire de Chine à Tunis a remis au Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères une note de protestation, rédigée en des termes inadmissibles, et relative à la position du gouvernement tunisien concernant le problème chinois et ses implications sur le plan des Nations Unies.

« Le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères a jugé cette note inacceptable, autant dans la forme que dans le fond.

« En conséquence, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine à Tunis a été convoqué au Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, le samedi 18 février et le rejet pur et simple de cette note lui a été signifié. »

Curieux par nature et soucieux de vérité nous avons cherché à connaître le contenu de cette note apparemment si infamante. Nous n'avons eu aucune peine à la trouver. Nous la livrons textuellement au lecteur après avoir mentionné qu'en guise d'avant-propos, l'Ambassade de Chine rappelle la citation suivante de Mao :

« Un proverbe chinois qualifie l'action de certains sots en disant qu'ils soulèvent une pierre pour se la laisser tomber sur les pieds. Les réactionnaires de tous les pays sont justement de ces sots ».

Voilà qui est clair. Ce qui le sera moins c'est l'interprétation éventuelle qui sera donnée de l'insertion de cette note dans notre journal. Disons tout de suite que toute exégèse relèvera purement et simplement de la fiction. Et maintenant voici la note.

## **NOTE DE PROTESTATION DES PLUS ENERGIQUES FORMULEE PAR L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE (16 février 1967)**

L'Ambassade de la République Populaire de Chine a adressé le 16 février une note de protestation des plus énergiques au gouvernement tunisien. En voici le texte intégral :

L'Ambassade de la République Populaire de Chine notifie au Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères de la République tunisienne ce qui suit :

Selon une information du journal tunisien « Al-Amal » dans son numéro du 8 février 1967, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie, Habib Bourguiba Jr, a parlé,

dans son interview accordée à un correspondant de ce journal, de l'abstention faite par le gouvernement tunisien au sujet de la représentation de la Chine à l'O.N.U. ; et il est allé jusqu'à proclamer : « Nous considérons, quant à nous, qu'il existe deux Chines : la Chine populaire et la Chine nationaliste. »

D'après une autre information de ce journal dans le même numéro, le gouvernement de la République Tunisienne a récemment envoyé à Taiwan une mission économique signer un prétendu accord de coopération technique en matière d'agriculture avec la clique de Tchiang Kai-chek, laquais de l'impérialisme américain et traître au peuple chinois.

Ces faits prouvent à suffisance que le gouvernement tunisien et ses dirigeants, non contents de prêcher du bout des lèvres l'existence de « deux Chines », en sont venus à fabriquer publiquement « deux Chines » par des actes, en vue de servir le complot antichinois de l'impérialisme américain.

Ces propos et ces actes du gouvernement tunisien et de ses dirigeants constituent une grossière intervention dans les affaires intérieures de la Chine, une provocation insolente contre le peuple chinois et une mesure, d'une gravité extrême, destinée à saboter délibérément les relations normales entre la Chine et la Tunisie. Le peuple chinois ne peut en pas manifester la plus vive indignation à ce sujet. L'Ambassade de la République Populaire de Chine a l'ordre de formuler au gouvernement tunisien une protestation des plus énergiques.

A l'heure actuelle, nourrissant une haine implacable à l'égard du mouvement de la grande révolution culturelle de Chine, les impérialistes, les révisionnistes modernes et les réactionnaires des différents pays, déchaînent une nouvelle vague antichinoise. Si le gouvernement tunisien et ses dirigeants se sont avancés à un tel moment, s'abouchant obstinément avec la clique de Tchiang Kai-chek, cadavre politique, c'est uniquement pour prouver aux impérialistes, aux révisionnistes et aux réactionnaires la position tunisienne d'hostilité invétérée à la Chine, afin de se concilier leurs bonnes grâces et d'obtenir leurs gratifications. Cependant, votre collusion avec l'impérialisme, le révisionnisme et la réaction contre la Chine va, de toute évidence, à l'encontre des intérêts du peuple Tunisien, et vous ne pourrez donc que finir mal.

Nous tenons à souligner sérieusement que, depuis longtemps déjà, le gouvernement tunisien et ses dirigeants emboîtent le pas à l'impérialisme américain dans son opposition à la Chine. Ces deux dernières années, le gouvernement chinois leur a fait entendre raison à plusieurs reprises, et leur a adressé des protestations à ce sujet. S'il a pris une telle attitude faite de retenue et de patience, c'est qu'il a l'amitié sino-tunisienne à cœur. Cependant, la consolidation et le développement des relations entre la Chine et la Tunisie dépendent des efforts à accomplir de part et d'autre. Le gouvernement tunisien et ses dirigeants doivent s'arrêter net devant le précipice et mettre fin à tous leurs propos et actes destinés à prêcher et à manigancer « deux Chines ». Faute de quoi, la détérioration des relations amicales entre la Chine et la Tunisie sera inévitable, et le gouvernement tunisien et ses dirigeants devront en porter l'entière responsabilité.

# VIETNAM

## TUNISIE : Fidélité sans faille

### à l'argumentation mensongère des Américains

La guerre du Vietnam, qui aujourd'hui n'en a pas la conscience perturbée ? qui ne sent pas clairement ou confusément que ce qui se joue là-bas c'est notre sort à tous ? Particulièrement nous citoyens des pays sous-développés, se peut-il qu'il y ait parmi nous des gens qui se désolidarisent de cette guerre ou simplement l'ignorent ? Est-il plus grand scandale de voir des dirigeants hier pestiférer contre le colonialisme et réclamer leur droit et celui de leur peuple à la liberté et à la justice, aujourd'hui absoudre et même justifier la plus grosse entreprise de génocide des temps modernes.

Parce que les dirigeants tunisiens font partie de cette espèce, heureusement de plus en plus rare, des traîtres à la cause des opprimés et des valets rampants de l'impérialisme nous leur vouons tout notre mépris.

Parce que nous sommes des révolutionnaires et que nous nous sentons de toutes nos fibres solidaires de tous les combattants de la justice dans le monde, nous assurons de tout notre soutien les vaillants camarades vietnamiens. Avec eux nous crierons jusqu'à la victoire : F.L.N. Vaincra.

Afin de contribuer à faire prendre conscience du degré d'aliénation de la Tunisie aux Américains du fait de la docilité des actuels dirigeants, nous ne trouvons pas plus expressif que de donner en vrac les repiquages suivants qui en disent plus long que tous les discours.

**A) Bourguiba Jr** : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : « El Amal » quotidien en langue arabe du P.S.D. 25/1/67 ;

**Question** : Est-il vrai que la Tunisie fait sienne la position américaine concernant la guerre du Vietnam comme l'ont soutenu certains journaux lors des débats à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies ?

**Réponse** : Si celui qui a posé la question a pris la peine de lire les déclarations des responsables tunisiens au lieu de se contenter des interprétations malveillantes ou erronées, il ne l'aurait pas posée.

En fait la Tunisie n'épouse le point de vue d'aucun pays mais pense qu'un Etat, objet d'agression, a le droit légitime de se défendre et de se faire secourir par celui de ses amis qui lui convient.

**A') Bourguiba Jr** : « El Amal » 1/2/67.

**Question** : Que pensez-vous de l'avis de certains qui disent qu'il n'y a absolument pas de différence entre l'intervention militaire de la R.A.U. au Yémen et l'intervention militaire américaine au Vietnam au point de vue des causes et des conséquences abominables de la guerre dans ces deux pays. Si cet avis est juste, ne trouvez-vous pas contradictoire la position de la Tunisie à l'égard de ces deux problèmes ? D'une part elle fustige l'intervention de la R.A.U. et demande le retrait des troupes égyptiennes du Yémen. D'autre part elle se contente de l'habituelle modération quant à ce qui est de l'intervention américaine au Vietnam.

**Réponse** : A notre avis il y a au Vietnam, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, un Etat, celui du Sud, qui se trouve l'objet d'une agression dissimulée sous le masque d'une organisation révolutionnaire (le Vietcong). Aujourd'hui, le masque est tombé. L'agression nord-vietnamienne est établie. Il est donc normal que le gouvernement de Saïgon en appelle à l'aide et à l'assistance pour repousser l'agression dont il est l'objet.

Le Yémen par contre, n'est pas divisé. Les Républicains s'y sont révoltés contre l'ordre royal et nous avons reconnu le nouveau régime. Devant les difficultés les Républicains ont eu ensuite recours à l'aide égyptienne qui a répondu à leur appel et nous avons aussi reconnu ce fait. Mais nous remarquons que l'armée égyptienne est devenue une armée d'occupation qui combat à la fois les royalistes et les répu-

blicains. Et cela démontre que les républicains ont eux-mêmes compris que l'armée égyptienne n'est plus chez eux pour les secourir et les aider mais pour occuper sauvagement leur pays.

**B) William Bundy** : Secrétaire d'Etat adjoint du service d'extrême orient au Département d'Etat. Interview à Jeune Afrique n° 325 du 2/4/67.

**Question** : Vous dites que les Etats-Unis ont juridiquement et moralement le droit de bombarder un pays indépendant et souverain comme le Nord-Vietnam parce qu'il aide le F.L.N. dans le Sud. Mais si l'on appliquait ce principe à d'autres problèmes dans le Monde comme au Moyen-Orient où la situation est très tendue ou encore au Congo où les Congolais aident les Nationalistes Angolais dans leur lutte contre le Portugal, que se passerait-il ?

**Réponse** : « Le Vietnam du Nord » est indépendant. Je l'admets. Mais le Vietnam du Sud est également indépendant en raison du même accord, je veux parler des accords de Genève de 1954. Et le fait essentiel dans ce conflit c'est que le Vietnam du Nord, pays souverain et indépendant tente d'amener le Vietnam du Sud pays également souverain et indépendant.

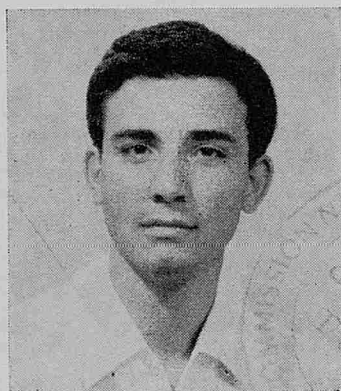
Nous sommes ici en présence d'un cas qui n'est pas comparable à quelque degré que ce soit avec les cas que vous mentionnez. Il ne s'agit pas en effet de quelques individus isolés qui passent du Nord au Sud. Entre 1959 et le début de 1964, 35 000 cadres politiques et militaires se sont infiltrés au Sud-Vietnam et depuis cette dernière date leur nombre ne cesse de croître. Et d'après tous les critères moraux et juridiques ces gens doivent être considérés comme Nord-Vietnamiens même si certains d'entre eux sont nés dans le Sud, et n'ont choisi de se rendre au Nord qu'après 1954.

**C) Le mot de la fin** : M. LE NGOC-CHAN, Ambassadeur du Sud-Vietnam en Tunisie dans une déclaration à la Presse le 10/3/67.

« Le gouvernement et le peuple de la République du Vietnam sont très encouragés par l'attitude du gouvernement tunisien et sont très reconnaissants de la compréhension et de la sympathie qui lui ont été témoignées pendant cette période très critique. En réalité nous faisons partie des forces démocratiques du monde libre qui luttent contre toute politique de discrimination raciale ou sociale. »

**LEUR TORT, C'EST DE N'AVOIR PAS ÉTÉ "SAGES"**

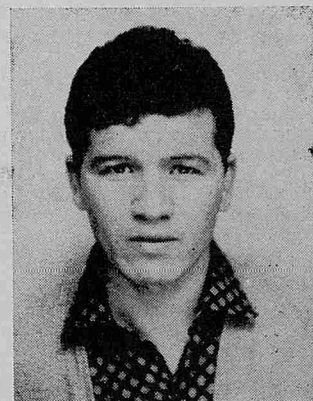
# **ILS ONT ÉTÉ JUGÉS ET ARBITRAIREMENT ENROLES DANS L'ARMÉE**



**KRICHENE**  
Abdelaziz



**CHAMARI**  
Khemaïes



**HERMASSI**  
Abdelhamid

*Voici le texte de la pétition qui a recueilli plus d'un millier de signatures dont 780 signatures à Tunis.*

## **NOUS ETUDIANTS SOUSSIGNES,**

Fortement inquiets de la mesure qui a frappé, à la suite des événements des 14-15 décembre, neuf de nos camarades appelés sous les drapeaux après résiliation du sursis militaire et empêchés de ce fait de poursuivre leurs études.

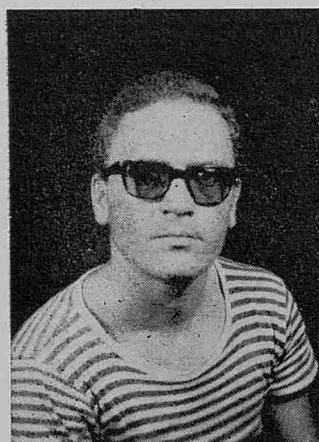
Fermement convaincus que les Etudes Supérieures constituent un facteur essentiel pour le développement du pays et qu'il importe donc d'assurer aux étudiants les meilleures conditions permettant de les poursuivre, considérant en conséquence que le retrait du sursis est une des façons les plus graves de porter atteinte à la contribution de l'étudiant à la lutte contre le sous-développement et à l'édification d'une société meilleure.

Nous revendiquons :

- 1) la libération immédiate des camarades encore incorporés et leur réintégration à l'université ;
- 2) la reconnaissance officielle du droit des étudiants au sursis militaire, droit établi sur des critères exclusivement universitaires.

Considérant que le rôle de notre organisation syndicale est de défendre d'une manière conséquente les intérêts matériels et moraux de tous les étudiants, rôle auquel le Bureau exécutif de l'U.G.E.T. a failli par son silence à la suite de la mesure qui a frappé les neuf camarades.

Nous nous déclarons mobilisés dans le cadre de notre organisation syndicale pour faire aboutir nos revendications et nous demandons au Bureau exécutif de nous associer à toute action qu'il entreprendrait dans ce sens, ainsi qu'à la recherche de solutions adéquates aux problèmes qui se posent dans le monde étudiant.



**EZZOUZI**  
Mohamed Hassen



**ABDELJAOUAD**  
Jolaledine